

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date du Conseil d'Administration

29 janvier 2024
Date de convocation
19 janvier 2024

Nombre de Membres

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faite par mail.

Présents : Monsieur Mathieu COËNT, Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, M. BLOCH Sébastien, Madame DURAND Anaïs, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas, M. PINEAU Jean-Noël, M. LAMOTTE Henri

Absents Excusés :

Mme FERRAN Gwladys ayant donné pouvoir à Mme LE NOELLEC Tania pour voter en son nom.
Mme PELÉ Pascale ayant donné pouvoir à Mme RAINGUÉ-GICQUEL Anne pour voter en son nom.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

2024-01-02

VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Il est proposé au conseil d'administration les demandes de subvention déposées par différentes associations présentées dans le tableau ci-dessous :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2024		
N°	Organismes	2024
1	ADAR (Aide à Domicile en Activités Regroupées)	1 676,75
2	ADT 44 (Association Départementale d'Aide à domicile)	125,40
3	AFSEP (Association Française Scléroses en Plaques)	100
4	A.P.F. France Handicap	200
5	A.S.A. (Association Solidarité Andréanaise)	4 000
6	CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)	350
7	LINKIAA – Cap FamilleS	250
8	La Banque Alimentaire (Frais de Fonctionnement)	560
9	Les Restaurants du Cœur	2 000
10	SOS Urgences Garde d'enfants	300
11	Solidarité Femmes Loire-Atlantique	75

12	CLCV (confédération du logement)	75
13	Croix Rouge Française	370
14	Groupe de Secours Catastrophe Français	350
15	Rêves de Clown Hôpital de Saint-Nazaire	150
16	ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	100
17	France Adot	75
18	Association des accidentés de la vie (FNATH)	75
19	AUTO-PARTAGE (Transport solidaire)	500
20	France Victimes 44	500
21	Secours Catholique	200
22	Vacances et familles	175
23	AFM Téléthon	130
24	Adhésion UNCCAS	340,65
TOTAUX		12 677,80

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, décide d'approuver le versement des subventions pour l'année 2024 aux associations et organismes extérieurs pour les montants respectifs indiqués ci-dessus.

Le montant global des subventions s'élève à 12 677,80 €.

Ces dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget du CCAS.

Pour extrait conforme

Mathieu COËNT

Président du CCAS



Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **5 FEV. 2024**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **5 FEV. 2024**

Fait à Saint-André des Eaux, le :